Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260115-DEL_03_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°03 – 2026

Date de convocation :
9 janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*10*
Absents représentés :	*3*
Absentes :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi quinze janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Ernest LE JOSSEC M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Denis LE TEXIER donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN
Mme Valérie PERRIGAUD donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Monique LE BRETON

ÉTAIENT ABSENTES :
Mme Caroline KLEIN

M. Éric POSSÉMÉ a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Subventions aux associations 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-7,
VU la proposition de la commission des finances en date du 12 janvier 2026, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur les subventions et les cotisations communales.

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les associations,

Les sommes sont proposées ci-dessous et seront versées en fonction des demandes.

Pour les subventions au fil de l'eau, celle-ci sont traités jusqu'à la fin mai pour un versement courant juin. Les suivantes seront traitées l'année suivante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 absentions pour la subvention **Harmony Duo**, Mme Monique LE BRETON et Françoise COBIGO par représentation),

DÉCIDE :

- DE VALIDER, les subventions et cotisations suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260115-DEL_03_2026-DE

ARTICLE 65748 – SUBVENTIONS AU[illegible]OCIATIONS		
Désignation	**Vote 2025**	**Vote 2026**
OGEC Ecole privée : forfait communal	42 371,06€	42 909,22€
Ecole Notre Dame Projets pédagogiques – voyages scolaires	1 800,00 €	1 860,00 €
Ecole publique de Kerfourn – Projets pédagogiques – voyages scolaires	660,00 €	660,00 €
Harmony Duo	- €	100,00 €
Garde Saint-Eloi de Kerfourn : football	1 200,00 €	1 200,00 €
Section Gym de la GSE de Kerfourn	600,00 €	600,00 €
Amicale des chasseurs de Kerfourn	300,00 €	300,00 €
Club de l'Âge d'Or de Kerfourn	- €	- €
UNCAFN de Kerfourn	200,00 €	200,00 €
Réseau d'écoles publiques du secteur	500,00 €	500,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	50,00 €	50,00 €
HEMERA Association	50,00 €	50,00 €
Association des veufs et veuves du Morbihan FAVEC	50,00 €	50,00 €
ATES	100,00 €	100,00 €
Radio Bro Gwened	- €	50,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	50,00 €	50,00 €
CCAS	1 200,00 €	1 200,00 €
La ligue contre le cancer	- €	- €
Banque alimentaire	CCAS	
Rêves de Clown	CCAS	
Les Restaurants du Cœur	CCAS	
Les Amis de la Fontaine	200,00 €	200,00 €
Association prévention routière	50,00 €	50,00 €
Echange et partage deuil jeunesse	- €	50,00 €
Autres subventions imprévues	990,00 €	730,00 €
TOTAL	**8 000,00 €**	**8 000,00 €**

ARTICLE 6281 – COTISATIONS COMMUNALES		
Désignation	**Vote 2025**	**Vote 2026**
Association des Maires du Morbihan	280,00 €	280,00 €
Association des Maires Ruraux	100,00 €	145,00 €
FDGDON	110,00 €	110,00 €
Profession sport 56	60,00 €	60,00 €
Agora	144,00 €	144,00 €
Autres cotisations imprévus	106,00 €	61,00 €
TOTAL	**800,00 €**	**800,00 €**

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

MAIRIE DE KERFOURN
Morbihan